

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 31 janvier 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1911

**Demande de subvention
DREAL « Constitution et
valorisation d'une
banque de projets
vertueux en matière de
sobriété foncière »**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMELOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick MATHIEU (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint**

Considérant Que dans la perspective d'une gestion plus économe de l'espace, en adéquation avec les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le plan Biodiversité de 2018, dans le SRADDET « Avenir de nos territoires » de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que dans la loi Climat et Résilience, un collectif d'acteurs régionaux piloté par la DREAL s'est constitué et a établi **une feuille de route sur la sobriété foncière** afin d'accompagner les territoires à concilier développement et sobriété foncière ;

Qu'en parallèle, l'ARPE-ARB s'est vu confiée depuis plusieurs années, une mission d'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité et de l'eau et plus largement des principes de transition écologique en s'appuyant notamment sur une offre de visites (Biodiv'tour), la réalisation d'outils méthodologiques, l'organisation d'évènements d'information et formation (ateliers territoriaux pour les élus et techniciens, webinaire 1h pour comprendre et agir.) ainsi que le label PARC+ ;

Qu'il a été identifié un besoin important de recenser, valoriser et faire connaître les projets vertueux en matière de sobriété foncière : opérations de densification du tissu urbain existant, articulation densité/qualité urbaine/ exemplarité paysagère et biodiversité, ...);

Qu'au regard de l'expertise et l'expérience acquise, l'ARPE-ARB propose de réaliser, en lien étroit avec la DREAL ainsi qu'avec plusieurs partenaires de la feuille de route, ce travail de recensement et de valorisation de réalisations inspirantes ;

Qu'il s'agira pour l'ARPE-ARB sur l'année 2023 de :

1. Recenser et analyser des projets exemplaires, voire innovants en matière de sobriété foncière et d'en faire ressortir l'exemplarité
2. Créer une banque de projets
3. Valoriser les retours d'expériences pertinents
4. Faire connaître

Que pour mener à bien ce travail, l'ARPE-ARB sollicite la DREAL pour une subvention de 25.000 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention pour cette année et de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Marseille, le 31 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

